

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1269 portant autorisation de transfert des restes mortels de M. Furet (Arsène).

n° 1269

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
15 octobre 1953

Numéro JO
n° 13 du 01/11/1953

Date du numéro
1 novembre 1953

TEXTE INTÉGRAL

Les restes mortels de M. Furet (Arsène), décédé le 15 août 1953, et actuellement entreposés au dépositaire du cimetière de Djibouti, seront transférés au cimetière de Vicomte-sur-Rance (Côtes-du-Nord). Les dépenses occasionnées par le transfert des restes mortels du défunt jusqu'au lieu de l'inhumation seront supportés par la Compagnie des Messageries Maritimes.